

 Outlook

Transférer: **DONNÉES, RECOMMANDATIONS SUR LES ÉOLIENNES! RÉFLEXION, PRUDENCE!**

De [REDACTED]

Date Jeu 2025-05-22 15:02

À macnider@bape.gouv.qc.ca <macnider@bape.gouv.qc.ca>; eolien.madawaska@bape.gouv.qc.ca
<eolien.madawaska@bape.gouv.qc.ca>

Bonjour le 22 mai 2025PM,

Madame Josianne Ouellet

BAPE MacNIDER

&

Madame Véronique Beaulieu

BAPE MADAWASKA

En tout respect,

**Voici ci-joint un document dont le contenu
doit être considéré collectivement au
Québec.**

**Je vous autorise a le transmettre a la
Commission de chaque projet éolien,
aussi le publier dans la documentation
au dossier.**

**Pour nous tous, il est important de
réfléchir, de remettre en question
l'implantation de l'éolien dans notre**

forêt boréale du sud du Québec.

**Des éléments nouveaux récents,
comme le Harfang des Neiges désigné
menacé et la justice européenne éolienne
avril 2025, nous obligent à une réflexion dans
une grande prudence collective.**

**Je souhaite que le BAPE en tienne compte
dans son analyse actuelle pour les 2 projets
et les autres à venir. MERCI.**

Salutations distinguées.

Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

----- Message d'origine -----

De [REDACTED]

À: [REDACTED]

Envoyé: jeudi, mai 22 2025, 02:50 PM

Objet: DONNÉES, RECOMMANDATIONS SUR LES ÉOLIENNES! RÉFLEXION, PRUDENCE!

Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

22 mai 2025

**OBJET: DONNÉES ET RECOMMANDATIONS
SUR LES ÉOLIENNES AU QUÉBEC!**

RÉFLEXION, PRUDENCE!

BAPE

Ministre MELCCFP

Ministre MRNF

Ministre MAM

Ministre TOURISME

Ministre ÉCONOMIE

HYDRO-QUÉBEC

MELCCFP

Environnement Canada

MRC de Kamouraska

MRC de l'Islet

MRC de la Matapédia

MRC de Montmagny

MRC de Rivière-du-Loup

MRC de Témiscouata

TREMBSL

CREBSL

Horizon Nature BSL

RNCREQ

Tourisme BSL

FCCQ

EN TOUT RESPECT,

1. La Société Française pour l'étude et la protection des mammifères, la SFEPM, recommande de proscrire, d'interdire l'installation d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 mètres. La SFEPM et EUROBATS (traité international concernant la conservation des chiroptères) recommandent toujours de ne pas installer d'éoliennes en contexte forestier et bocager.

2. Voir internet.

Parc éolien de la Vallée(36)-DREAL Centre-Val de Loire 58 pages Suivi mortalité des chauves-souris et des oiseaux en 2021.

Les éoliennes impliquées auraient un diamètre du rotor 90 mètres et au nombre de 16. Les observations auraient été faites seulement dans un rayon de 50 mètres autour des machines, donc on ne connaît pas la réalité plus loin que 50 mètres!? Une pale de 45 mètres longueur peut projeter un volatile plus loin que 50 mètres de l'éolienne; cela dépend comment le volatile est frappé!

Y-a-t-il un suivi indépendant disponible pour des

éoliennes dont le rotor a un diamètre environ

160 mètres?

2. Les éoliennes +/-2.35MW ont un diamètre du

rotor +/-82 mètres.

Les éoliennes +/-6MW ont un diamètre du

rotor +/-160 mètres.

3. La surface totale verticale balayée par les pales

d'une éolienne +/-2.35MW est +/- 5281 mètres

carrés, soit environ 0.528 hectare.

La surface totale verticale balayée par les pales

d'une éolienne +/-6MW est +/-20100 mètres

carrés, soit environ 2 hectares.

Selon les modèles disponibles et choisies, la

surface totale verticale balayée d'une éolienne

+/-6MW est donc environ 4 fois celle d'une éolienne

+/-2.35MW comme celles existantes au Québec dans

le secteur St-Damase et le secteur Témiscouata au

Bas-St-Laurent. Dans les projets éoliens PPAW1,

**MADAWASKA et MacNIDER de l'Alliance
de l'Est,**

**les éoliennes projetées ont une
grosseur +/-6MW.**

**4.La vitesse de rotation des pales d'une
éolienne**

**de grosseur 2.35MW et 6MW est entre
10 et 20 tours par minute
généralement.**

5.Tableau comparatif:

Diamètre Surface totale rotor en verticale mètres balayée en carrés	Vitesse extrémité des pales si 11 tours par minute, en km/heure	mètres
60 2827	124	
82 5281	170	
90 6361	186	
120 11309	249	

Constatations:

a) Pour une même vitesse de rotation des pales,

la vitesse de déplacement en km/heure de

l'extrémité des pales augmente lorsque le

diamètre du rotor augmente.

b) La surface totale verticale balayée par les

pales n'est pas proportionnelle à la longueur

des pales. Par exemple, entre une longueur

60 mètres et 120 mètres, la surface augmente

environ 4 fois alors que la longueur est le double.

6. Dans les suivis de mortalité, il ne faut pas

utiliser comme référence les éoliennes

existantes +/-2.35MW pour estimer la mortalité

dans une étude d'impact dans laquelle des

éoliennes +/-6MW sont prévues.

Récemment,

le HARFAND DES NEIGES, notre espèce aviaire

EMBLÉMATIQUE, a été désignée comme espèce

MENACÉE par des experts! Que faire maintenant avec les projets éoliens au Québec?

7.Voir internet.

a)Expérience européenne éolienne globale.

Insectes, chauves-souris, oiseaux,...

b)Justice européenne éolienne récente:

Hérault, Ardennes, Ille-et-Vilaine.

c)Harfang des neiges, espèce emblématique

désignée menacée récemment au Québec.

8.Dans les projets éoliens, en constatant le niveau

de transparence démocratique, le niveau de

référence a l'expérience européenne globale, le

niveau de préoccupation environnementale des

décideurs de tous azimuts, l'approche non

cumulative de la somme des impacts de l'ensemble

des projets éoliens existants et projetés, le type

de suivi environnemental, la façon de répondre a

certaines questions, le contenu de certaines

réponses a des questions, les cadres administratifs

du MELCCFP et d'Environnement Canada, l'absence

des effets des lampes de signalisation et des pales

sur les insectes pollinisateurs, le manque d'information sur les refuges acoustiques 40DB

et moins autour des éoliennes,...., je ressens de

l'incertitude, de l'imprécision et de l'inquiétude.

J'aimerais avoir tort.

9.Décarboner le Québec a 100%, zéro émission

GES, ne sera pas réalisable avant 2050!

Les

moyens financiers des Québécois et l'endettement

collectif ne le permettront pas. De plus d'ici 2025,

la déforestation cumulative des projets éoliens, de

l'ajout de lignes de transport et autres vont diminuer

la capacité de séquestration du carbone de notre

précieuse forêt boréale; les changements climatiques

s'aggraveront.

10. Quel sera l'impact de la déforestation cumulative remplacée par du béton, des chemins et autres en gravier?

Avec l'ajout d'éoliennes aussi grosses que 6MW, sommes-nous en train de 'SCRAPER' nos beaux paysages touristiques parmi les milieux habités du Québec, de surcroît l'ambiance visuelle et sonore de plusieurs kilomètres carrés au Québec pour les espèces vivantes, humaine incluse?

Sur le tourisme et sur l'ensemble des paysages

dans le territoire de l'Alliance de l'Est, quels seront

les impacts considérant les lignes hautes tensions

existantes, la nouvelle ligne 315KV projetée, les

éoliennes existantes, l'ajout de plusieurs autres

éoliennes cette fois plus grosses +/-6MW, les

postes de raccordement a H.-Q.?

Nos décideurs ont-ils prévus des circuits routiers

touristiques dans lesquels des éoliennes ne seront

pas visibles, de surcroit des gigantesques moulins

a vent +/-6MW projetés et nombreux?

Parmi les décideurs politiques de tous azimuts,

combien ont une maison ou un chalet proche

d'une éolienne +/-2.35MW ou une +/-6MW?

Quelle catastrophe environnementale est a venir au Québec?

Dès maintenant, les Québécois doivent avoir les

réponses aux questions précédentes.

Une RÉFLEXION collective est nécessaire avec

une grande PRUDENCE.

Salutations distinguées.

**Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-
ingénieur.**

**Si vous décelez une erreur dans mon
écrit,**

svp m'informer avec explications. MERCI.